

PIÈCES OBLIGATOIRES À JOINDRE AU DOSSIER

→ **Livret de famille** ou extrait d'acte de naissance avec filiation

→ **1 justificatif de domicile : dernier avis d'imposition** (si l'adresse mentionnée est votre adresse actuelle) **ou** l'un des justificatifs suivant de **moins de trois mois** : bail de location, acte de vente, facture ou attestation de contrat d'électricité, de gaz ou de téléphone fixe, assurance habitation, facture internet.

→ **Afin de vous rattacher à la bonne tranche tarifaire** : dernière attestation de quotient familial CAF ou MSA, ou votre dernier avis d'imposition.

→ **En cas de domicile différent des parents** : joindre un justificatif fixant la résidence habituelle de l'enfant : jugement ou « attestation sur l'honneur fixant la résidence principale d'un enfant » disponible à Direction de l'Éducation et téléchargeable sur le site de la ville www.issuire.fr et le portail famille : <https://issuire.portail-familles.app>

ENGAGEMENT DES PARENTS

Le ou les parents déclare(nt) sur l'honneur que tous les renseignements fournis ci-dessus sont exacts et s'engage(nt) à signaler à la Direction de l'Éducation de la Ville d'Issoire ainsi qu'à la Direction de l'école, tout changement de domicile ou de situation en cours d'année scolaire.

Il est rappelé que l'utilisateur qui emploie un faux nom ou un faux état civil dans un acte public ou un document administratif destiné à l'autorité publique, qui produit une attestation ou un certificat falsifié, encourt des peines prévues aux articles L. 433-19 et L.441-7 du Code Pénal.

Si ces manœuvres ont pour objet de conduire ou ont conduit à l'attribution d'un droit usurpé, les peines encourues sont celles prévues aux articles L.313-1 et L.313-3 pour escroquerie ou tentative d'escroquerie.

- En application de la loi du 06/01/1978, modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous êtes informés que :

- Les réponses au présent questionnaire sont obligatoires conformément à la circulaire n°91-220 de l'Éducation Nationale en vue de la scolarisation des enfants.

- Les seuls destinataires de ces informations sont les services concernés de la Ville d'Issoire, de l'Éducation Nationale (à ce titre, les numéros de téléphone de la personne responsable de l'enfant seront communiqués à l'École).

- Vous êtes habilités à obtenir la communication des informations nominatives recueillies et d'en demander toutes rectifications.

Ces données seront conservées jusqu'à la radiation de l'enfant des écoles de la Ville.

À Issoire, le

Lu et approuvé

Signature du (des) parent(s) ou tuteur(s) demandeur(s)